

L'an deux mil seize, le douze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le cinq décembre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

### Délibération n° 2016-12-61

**Nombre de Conseillers en exercice : 35**

**Nombre de Conseillers présents : 31**

**Conseillers titulaires : 31** - Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Claudine RUZE et Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT et Lucien RAFFESTIN

**Conseillers titulaires absents : 4** - Messieurs Jean-Pierre ENGUERRAND, Daniel GAUTIER, Béraud DE VOGÛE et Hervé DE POMYERS

**Conseillers suppléants : 0**

**Pouvoirs : 1** – Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

**Objet : ENVIRONNEMENT – BUDGET ORDURES MENAGERES : Délibération visant à autoriser le Président à signer l'avenant du lot n°1 relatif au marché de la Déchèterie Intercommunale**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12/12/2016,*

Le Président expose les faits.

Dans le cadre du marché relatif à l'exploitation de la Déchèterie Intercommunale, il convient de prendre un avenant pour le lot n°1 « Gardiennage, mise à disposition de bennes enlèvement, transport et traitement des déchets verts, gravats, ferraille, cartons et tout venant » afin d'ajuster les tonnages collectés à la Déchèterie Sauldre et Sologne.

Les membres de la CAO réunis le 12 décembre 2016 à 18H00 ont émis un avis favorable à la signature de cet avenant qui porte le montant du marché actuellement de 281 031.46 € HT à 290 108.46 € HT soit une augmentation de 3.23%.

Suite aux avenants précédents du 13 avril 2015 (lot 1 et 2) et du 18 février 2016 (lot 2) et à la signature du présent avenant, le montant du marché s'élève à 309 862.88 € soit une augmentation de 15.61 % par rapport au marché d'exploitation de la déchèterie initial (lot n°1 et Lot n°2).

Le Président propose donc d'être autorisé à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté**

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> : D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant pour le lot n°1 « Gardiennage, mise à disposition de bennes enlèvement, transport et traitement des déchets verts, gravats, ferraille, cartons et tout venant » afin d'ajuster les tonnages collectés à la Déchèterie Sauldre et Sologne comme exposé précédemment.

**Article 2 : D'AUTORISER** le Président à signer tout acte y afférent.

*Acte rendu exécutoire après*

*Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 14 décembre 2016*

*Et*

*Publication ou Notification du : le 14 décembre 2016*



Pour extrait conforme  
Le Président,

Denis MARDESSON